

Nom Siègne Nombre d'administrateurs

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, parties I et III)

Règlement n° : _____

Numéro d'entreprise du Québec									
NEQ	1	1							

1. Identification - Inscire le nom et le siège de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif.

Nom actuel :		
Siège actuel :		
N°	Nom de la rue	App./bureau
Municipalité/ville	Province	Code postal

Remplir uniquement les sections où une modification doit être effectuée

2. Modification du nom - Joindre un rapport de recherche de nom et la confirmation de réservation de nom, s'il y a lieu.

Nouveau nom et sa version dans une autre langue que le français, s'il y a lieu :
--

3. Transfert du siège - Inscire le lieu au Québec où sera établi le siège de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif.

N°	Nom de la rue	App./bureau
Municipalité/ville	Province	Code postal

4. Modification du nombre d'administrateurs

Le nombre d'administrateurs est modifié pour : _____ <small>Inscire le nombre</small>
--

5. Certification

Copie certifiée du règlement n° _____ de la compagnie ou de la personne morale sans but lucratif :	
Ancien nom, s'il y a lieu	
adopté par les administrateurs le _____ <small>Année/mois/jour</small>	
et régulièrement approuvé par le vote d'au moins (marquer la case appropriée d'un X) :	
- compagnie : 2/3 en valeur des actions représentées par les actionnaires	<input type="checkbox"/>
- personne morale sans but lucratif : 2/3 des membres	<input type="checkbox"/>
présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et	
tenue le _____ <small>Année/mois/jour</small>	Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

**Signer et retourner le règlement accompagné des documents exigés et du paiement, lorsque requis.
Ne pas télécopier.**

Règlement

Ce modèle de règlement peut être utilisé lorsqu'une compagnie ou une personne morale sans but lucratif régie par la partie I ou par la partie III respectivement de la Loi sur les compagnies modifie son nom, son siège ou le nombre de ses administrateurs.

Ces dispositions découlent de la Loi sur les compagnies. Veuillez au besoin vous référer au texte légal qui a préséance sur les présentes.

Si le règlement vise à modifier le nom, il doit obligatoirement être accompagné d'un rapport de recherche des noms utilisés et déclarés au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, ci-après appelé registre des entreprises, obtenu préalablement et, s'il y a lieu, de la confirmation de réservation de nom.

Le registraire des entreprises déposera un avis confirmant le changement demandé au registre des entreprises.

Conditions relatives au nom

Le registraire des entreprises exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas entre autres contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française ou être identique à un nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement au Québec, en tenant compte notamment des critères déterminés par règlement.

La compagnie ou la personne morale sans but lucratif a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies et de ses règlements ainsi qu'au Règlement sur la langue du commerce et des affaires. Le contrôle exercé par le registraire des entreprises ne l'en dispense pas.

S'il est établi sur plainte d'un intéressé que le nom prête à confusion avec un autre nom ou enfreint autrement la loi et/ou les règlements, l'utilisateur peut être contraint de le remplacer.

Où transmettre le règlement ?

Le règlement ainsi que tout autre document requis par la Loi sur les compagnies doivent être transmis par la poste au ministère du Revenu, à la Direction du registraire des entreprises. Voyez l'adresse indiquée ci-dessous.

Modalités de paiement et tarifs

Pour une modification du nom, [consulter la liste des tarifs](#).

Il n'y a pas de frais pour une modification du siège ou du nombre des administrateurs.

Notes : Ce formulaire doit être imprimé ou dactylographié, lisible et propre à la reproduction par microfilm et photocopie.
L'impression recto-verso de ce formulaire n'est pas acceptée.

Pour nous joindre

Par téléphone	En personne		Par la poste
<p>Heures d'accessibilité des services : Du lundi au vendredi : 8 h 30 – 16 h 30</p> <p>Téléphone : Région de Québec : 418 644-4545 Région de Montréal : 514 644-4545 Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545</p>	<p>Services Québec</p>		<p>Adresse : Ministère du Revenu Direction du registraire des entreprises C. P. 1153 Québec (Québec) G1K 7C3</p>
	<p>À Québec</p> <p>Heures d'accessibilité des services : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 16 h 00 Mercredi : 9 h 00 – 16 h 00</p> <p>Adresse : 787, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec)</p>	<p>À Montréal</p> <p>Heures d'accessibilité des services : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 16 h 00 Mercredi : 10 h 30 – 16 h 00</p> <p>Adresse : 2050, rue De Bleury, RC 10 Montréal (Québec)</p>	

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) vous permet de consulter en tout temps votre dossier dans le site suivant : www.registreentreprises.gouv.qc.ca.

Tous les formulaires du registraire des entreprises peuvent être remplis dans ce site.

Nous désirons vous informer qu'il existe trois modalités de paiement pour toutes vos transactions d'affaires avec le registraire des entreprises, à savoir :

1. en espèces ou par carte de débit Interac, en personne seulement ;
2. par chèque ou mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu ;
3. par carte de crédit MasterCard ou Visa (remplissez la section ci-dessous).

Règlement concernant la modification

Nom, siège ou nombre d'administrateurs

	Personne morale à but lucratif (Compagnie)		Personne morale sans but lucratif	
	Tarif régulier	Tarif prioritaire	Tarif régulier	Tarif prioritaire
Nom	176,00 \$	264,00 \$	65,00 \$	97,50 \$
Siège	Gratuit		Gratuit	
Nombre d'administrateurs	Gratuit		Gratuit	

Demande de service prioritaire : Oui

Pour bénéficier de ce service,

- remplissez la section de droite ;
- joignez cette page au formulaire rempli ;
- inscrivez « Service prioritaire » sur l'enveloppe.

Prénom et nom

N°, rue, app./bureau

Municipalité/ville et province

Code postal et pays

Indicatif régional et n° de téléphone





Montant payé

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) [si disponible]

Numéro de la carte

Date d'expiration de la carte

(MMAA)

Signature

Pour un paiement par carte de crédit, joignez cette page à votre formulaire.